

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 019-200078947-20250325-2025_03_25_04-DE

ODYSSEE Informatique -

N° SIRET : 20007894700039
 Etablissement : BUDGET ASST COLLECTIF
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2024
Page n° 1

Département : CORREZE
 Poste Comptable : TRESORERIE HOTEL FINANC
 Date d'Édition : 25/03/2025

**DELIBERATION
 DU COMITE SYNDICAL
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Séance du 25/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice : 134
 Nombre de membres présents : 90
 Nombre de suffrages exprimés : 89
 VOTES : Contre = 0 Pour = 89 Abstentions = 0
 Date de convocation : 21/02/2025

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Jean-François MICHON, Vice-Président délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Pierre CHEVALIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		73 419,31	44 984,69		44 984,69	73 419,31
Opérations de l'exercice	268 786,41	238 201,37	115 573,91	158 564,79	384 360,32	396 766,16
TOTAUX	268 786,41	311 620,68	160 558,60	158 564,79	429 345,01	470 185,47
Résultats de clôture		42 834,27	1 993,81			40 840,46
Restes à réaliser			51 597,85		51 597,85	
TOTAUX CUMULES	268 786,41	311 620,68	212 156,45	158 564,79	480 942,86	470 185,47
RESULTATS DEFINITIFS		42 834,27	53 591,66		10 757,39	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Au registre sont les signatures

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Vice-Président,

Jean-François MICHON